



DÉCLARATION DE
PRISE EN COMPTE
DES PRINCIPALES
INCIDENCES
NÉGATIVES



SURAvenir

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

SOM- MAIRÉ



1. Cadre réglementaire.....	P3
2. Déclaration de prise en compte des principales incidences négatives	P3
3. Description des politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives	P3
4. Description des principales incidences négatives en matière de durabilité et des mesures prises	P4
5. Politiques d'engagement	P4
6. Références aux normes internationales	P4

1. Cadre réglementaire

Suravenir a examiné les conditions pratiques de mise en oeuvre de ses obligations d'acteur des marchés financiers relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Cet examen a abouti à la formalisation de la présente déclaration.

2. Déclaration de prise en compte des principales incidences négatives

En tant qu'acteur de la finance durable au sein du Crédit Mutuel Arkéa dont la raison d'être est « d'être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations », Suravenir prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Au titre de cette déclaration, les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Il est à noter également que les informations mentionnées ci-après auront vocation à évoluer en fonction de l'avancement des travaux de mise en conformité menés par Suravenir (notamment au vu de l'entrée en vigueur des normes techniques finales du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 attendue pour le 01 janvier 2022).

3. Description des politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives

Sur le périmètre des actifs financiers et physiques en représentation des engagements en fonds en euros, Suravenir délègue la gestion de ses actifs financiers et immobiliers à plusieurs mandataires, le principal étant Federal Finance Gestion.

Le processus d'analyse ESG de Suravenir et de ses mandataires est évolutif, tout comme le sont les enjeux extra financiers. Suravenir et ses mandataires ont mis en place des critères de sélection extrafinanciers adaptés aux différentes classes d'actifs/supports d'investissement dans lesquels Suravenir investit.

En fonction des classes d'actifs/type de supports d'investissement, les critères suivants peuvent être notamment utilisés :

- la stratégie climat, intégrant la question des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone,
- l'efficacité des processus de production, qui intègre l'enjeu de la réduction des consommations d'énergie, de gestion des déchets ou de systèmes de management environnementaux,
- Le climat social qui prend notamment en compte la question de la non-discrimination.

Sur le périmètre des actifs en représentation des engagements en unités de compte, Suravenir est en cours d'élaboration d'une politique de recensement et de hiérarchisation des principales incidences négatives.

4. Description des principales incidences négatives en matière de durabilité et des mesures prises

Suravenir prévoit de mettre en place un dispositif de suivi des principales incidences négatives prenant en compte les spécificités des classes d'actifs/types de support d'investissement et adapté aux actifs en représentation des engagements en Euros et aux actifs en représentation des engagements en unités de compte. Ce dispositif alimentera le dispositif de décision en matière d'investissement.

5. Politiques d'engagement

En tant qu'assureur responsable et engagé, Suravenir déploie une politique d'engagement ambitieuse par l'intermédiaire de son principal mandataire Federal Finance. La politique d'engagement de Federal Finance, appliquée sur les encours de Suravenir sous mandat est publiée sur le site internet de la société de gestion.

3. Description des politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Suravenir s'est engagé à mettre en oeuvre dès lors qu'ils sont en phase avec ses responsabilités fiduciaires 6 principes clés internationalement reconnus en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations.

Suravenir s'engage à :

1. Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement,
2. Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques d'actionnaires,
3. Demander aux sociétés dans lesquelles Suravenir investit de publier des rapports sur leurs pratiques ESG,
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs,
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité,
6. Rendre compte de ses activités et de ses progrès dans l'application des PRI.

Suravenir souhaite accompagner ses assurés dans la prise en compte de la dimension extra-financière sur les actifs en engagement d'unités de compte. Pour ce faire, Suravenir limite les nouveaux référencements aux supports gérés par des sociétés qui sont signataires des PRI afin de s'assurer des standards minimums en termes de prise en compte des considérations extra-financières dans la gestion de ces supports.

Afin de limiter le risque lié au réchauffement climatique et à la transition énergétique et de participer à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de la COP21, Suravenir s'engage à mettre en place une Stratégie Climat en 2021 dans le prolongement de la Stratégie Climat du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et organisée autour des recommandations de la task force sur la transparence des risques financiers liés au climat (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures - TCFD).

Suravenir participe par ailleurs au projet « observatoire de la finance durable » qui a pour ambition de contribuer à la compréhension, au suivi et à l'évaluation de la transformation progressive du secteur financier par les observateurs et les parties prenantes.



Suravenir
Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr